

Décision n°2024-68 portant nomination des membres du Comité Social d'Administration de l'EPIDE

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Etablissement Public d'Insertion de la Défense ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 portant création du Comité Social d'Administration de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 8 décembre 2022 de l'EPIDE au Comité Social d'Administration de l'EPIDE ;

Décide :

Art. 1^{er} – Consécutivement, la liste des membres du comité s'établit ainsi que suit :

1° au titre de l'administration :

- a) Présidente : Mme Camille Tubiana ;
- b) Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : Mme Fanny Martin-Born ;

2° au titre des partenaires sociaux :

Pour la CGT :

- a) Mme Estelle Piernas, titulaire,

- b) M. Christophe Libérale, titulaire,
- c) M. Sandra Giacomini, titulaire,
- d) M. Lamine Chachoua, titulaire,
- e) Mme Nadine Sachot, titulaire,
- f) M. Salem Henine, titulaire,
- g) Mme Ouarda Mezhoud, suppléante,
- h) Mme Muriel Bigot-Gatineau, suppléante,
- i) M. Jean-Michel Steyer, suppléant,
- j) Mme Lydia Merle, suppléante,
- k) M. Christian Cendre, suppléant.

Pour l'UNSA-CFDT :

- a) M. Jérôme Duflot, titulaire,
- b) M. Philippe Labruyère, titulaire,
- c) M. Patrick Seiller, suppléant,
- d) M. Benoît Métivier, suppléant.

Art. 2 – La décision n°2023-1 du 16 janvier 2023 portant nomination des membres du Comité technique d'établissement est abrogée.

Art. 3 – La Directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



La Directrice générale de l'EPIDE
Camille Tubiana